

Elections Professionnelles - 26 novembre - 3 décembre 2020
Renouvellement des membres siégeant au Comité Technique MTPM

Chers (es) Collègues,

Du 26 novembre au 3 décembre 2020, vous allez devoir élire vos nouveaux représentants au sein du Comité Technique de la Métropole Toulon Provence Méditerranée, pour les 2 années à venir.

Nous tenons à vous mettre en garde contre les agissements des personnes qui se présentent au nom du SAAT83.

Dans les tracts qu'elles diffusent, ces personnes essaient de vous faire croire que la liste qu'elles présentent aujourd'hui est la continuité de la liste présentée en 2018 par le SAFPT.

Ce syndicat vous annonce aussi qu'il possède un siège en Comité Technique ainsi qu'une permanence pour vous accueillir au Phoenix.

Nous tenons à préciser que ce syndicat, dont personne ne connaissait l'existence :

- ➔ n'a présenté aucune liste en 2018, **la seule liste Syndicat Autonome présentée était celle du SAFPT**
- ➔ **que le siège obtenu en 2018 au Comité Technique de MTPM l'a été au nom du SAFPT.**
- ➔ **que le local du Phoenix a été attribué en 2018 au SAFPT**, local que ces personnes qui se revendiquent du SAAT83 utilisent de manière illicite et ce malgré plusieurs courriers de l'administration leur demandant de rendre les clés de ce local.
- ➔ **Le SAAT83 n'a d'ailleurs, à ce jour, aucun droit légal pour avoir un local syndical puisque conformément, aux textes en vigueur, il n'est représentatif, ni au Conseil Supérieur de la FPT, ni dans la Collectivité.**

Ce SAAT83 a été « sorti du chapeau » par d'anciens membres **dissidents du SAFPT** qui veulent aujourd'hui vous faire croire qu'ils sont la continuité logique de notre syndicat, afin de semer le trouble dans votre esprit et profiter d'une erreur de votre part lors du vote.

Tout ce qui est écrit sur leurs tracts qu'ils diffusent pour leur seul profit n'est que **mensonges et usurpation des fondamentaux du SAFPT.**

A titre d'information, nous tenons à vous préciser qu'une assignation avait été déposée le 31 janvier 2020 auprès du Tribunal Judiciaire de Toulon par Madame Chantal ARNAUD contre le SAFPT-UD-VAR et le SAFPT National.

L'ordonnance de référé a été rendue par ladite instance le 13 octobre 2020.

Toutes ses demandes ont été rejetées par le Tribunal.

Ne vous laissez pas abuser par de telles manœuvres,

Le SAFPT est le Seul Syndicat Autonome de la Fonction Publique Territoriale

Le SAFPT est le premier syndicat du Var dans toutes les instances paritaires du CDG 83 notamment au niveau des CAP qui servent pour les avancements de grade et promotions internes, les mises à disposition, les commissions de réforme, les conseils de discipline ...

Il est d'ailleurs le seul Syndicat AUTONOME qui y siège depuis nombre d'années. Ses représentants, et eux seuls, élus en 2018 le resteront jusqu'au prochain renouvellement général qui aura lieu en décembre 2022.

Le SAFPT est un syndicat différent des autres syndicats par sa liberté de penser et de s'exprimer, par son indépendance face aux pouvoirs politique ou hiérarchique et par le fait qu'il ne reçoit aucune subvention de l'Etat.

Le SAFPT a pour but :

- ✓ La défense des intérêts professionnels, matériels et moraux de ses membres par la représentativité de ceux-ci devant les pouvoirs publics.
- ✓ La poursuite d'une véritable carrière dans la fonction publique territoriale à l'exclusion stricte de toutes questions politiques, philosophiques ou confessionnelles.
- ✓ **La poursuite d'un dialogue social constructif avec la Collectivité MTPM et ses services pour la défense de vos droits et de vos conditions de travail.**

Cette démarche pérennise la philosophie du SAFPT :

LIBERTE et INDEPENDANCE

Lors des élections dématérialisées qui auront lieu du 26 novembre au 3 décembre 2020

Ne vous faites pas bernés par une pâle copie et ne vous trompez pas d'Autonome

**Votez pour le seul et unique
Syndicat Autonome de la Fonction Publique Territoriale
Le SAFPT**

elections-professionnelles@safpt.org

WWW.SAFPT.ORG

